



## Module RGPD

Ref : Prod-DPO

### Module RGPD en Pharmacie

Le Module RGPD en Pharmacie est complémentaire au Module Audit Sécurité en Pharmacie. Ils ne peuvent être dissociés, sauf exception.

Nous réalisons la mission de DPO pour votre pharmacie, c'est-à-dire :

- vous informer et conseiller – ainsi que l'ensemble du personnel - sur les obligations qui vous incombent en vertu du RGPD ;
- vous assurer de la bonne gestion des demandes d'exercice de droits, de réclamations et de requêtes formulées par des personnes concernées par vos traitements, vous assurer de leur transmission aux services intéressés et apporter à ces derniers votre conseil dans la réponse à fournir aux requérants ;
- être l'interlocuteur privilégié de l'autorité de Contrôle et coopérer avec elle, y compris pour les notifications de violation de données ;
- Tenir l'inventaire et documenter vos traitements de données à caractère personnel en tenant compte du risque associé à chacun d'entre eux compte tenu de sa nature, sa portée, du contexte et de sa finalité ;

Le détail de cette mission est repris dans une lettre de mission pour laquelle vous nous mandatez.

Ce contrat est d'une durée de 3 ans renouvelable.